



PREFET DE LA REGION OCCITANIE

Appel à Manifestation d'Intérêt 2019

DIRECCTE Occitanie - Unité Départementale des Hautes-Pyrénées pour les nouveaux porteurs de projet de l'Insertion par l'Activité Economique

Contexte national

L'insertion par l'activité économique représente un volet conséquent de la politique d'activation de l'emploi et de lutte contre la pauvreté en Occitanie.

Les Structures d'Insertion par l'Activité Economiques (SIAE) sont un tremplin vers l'intégration du marché du travail. Elles constituent également des acteurs incontournables du développement économique des territoires en créant de l'activité économique.

- ⇒ L'appui aux SIAE est réaffirmé en tant que priorité nationale pour améliorer l'accès et le retour à l'emploi durable à travers la construction de parcours professionnels autour du triptyque emploi-accompagnement-formation. Dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté il est prévu sur la période 2018-2020 que 100 000 salariés supplémentaires puissent être accueillis dans le secteur de l'insertion par l'activité économique, grâce à un investissement exceptionnel de 450 M€ pour augmenter le nombre d'aides aux postes.
- ⇒ Dans le cadre du Plan d'investissement dans les Compétences un accord tripartite Etat-SIAE-OPCO a été signé : il prévoit un effort financier de l'Etat de 240 millions sur 5 ans pour accroître le nombre de formations réalisées au bénéfice des salariés en insertion

État des lieux en Région Occitanie

Plus de 350 structures se mobilisent en Occitanie pour permettre à des populations sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle, par des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement.

Plus de 24 000 personnes bénéficient d'un suivi en parcours d'insertion dans une SIAE. Près de 1 500 salariés permanents ont en charge l'accompagnement socio-professionnel et l'encadrement technique de ces salariés en insertion. Plus de 80% des bénéficiaires suivis sont effectivement en emploi durant leur parcours d'insertion à travers des contrats de travail ou des contrats de mise à disposition.

Objectifs de l'appel à manifestation d'intérêt

Il s'agit de décliner en Occitanie l'impulsion ainsi donnée au déploiement de l'insertion par l'activité économique, d'accompagner un plan de relance des SIAE dans le cadre de la stratégie régionale de lutte contre la pauvreté.

Cet appel à manifestation d'intérêt a pour objet de favoriser l'émergence de nouveaux porteurs de projet en capacité de proposer des offres de service renouvelées en termes d'accompagnement socio-professionnel, de filières de débouchés, de public et de territoire visés.

Orientations stratégiques poursuivies

Les candidatures devront être conformes aux orientations stratégiques définies pour dynamiser la croissance de ce secteur sur le territoire régional et démultiplier les nouvelles expérimentations créatrices de parcours d'insertion positifs pour les bénéficiaires.

1/ Étendre le maillage de l'offre d'insertion au plus près des besoins des populations ciblées par l'IAE et en cohérence avec l'offre de qualité déjà existante sur les territoires

À travers cet axe, il s'agit de

- **favoriser un développement conséquent et adapté de l'offre d'insertion des SIAE** au plus près et au mieux des besoins de la population cible de l'IAE et des bassins d'emploi.
- **promouvoir sur les territoires la pluralité et l'équilibre d'implantation des SIAE** (entre les associations intermédiaires (AI), les ateliers et chantiers d'insertion (ACI), les entreprises d'insertion (EI) et les entreprises de travail temporaires d'insertion (ETTI)) dans la mesure où des projets viables émergeront.

Les projets liés la création d'activité sous forme d'Entreprise d'Insertion par le Travail Indépendant EITI peuvent également être présentés.

Dans les Hautes-Pyrénées, la ville de Lourdes est sous dotée en offre d'insertion (ACI ou EI). Les projets situés sur ce territoire feront l'objet d'une attention spécifique.

2/Assurer l'égal accès des publics prioritaires aux SIAE et leur égal accès au retour à l'emploi de qualité

À travers cet axe, il s'agit de

- **veiller à ce que les publics prioritaires de l'IAE soient bien couverts par une réponse en termes de parcours d'insertion**
- **d'assurer la promotion de l'égalité et de la mixité professionnelle au cœur des préoccupations des SIAE**
- **de favoriser l'intégration des publics en situation de handicap dans les SIAE**

Dans les Hautes-Pyrénées, la DEFM des plus de 50 ans représente 30% des inscrits contre 25% en Occitanie.

Une attention particulière sera apportée aux dossiers qui favorisent l'insertion des seniors, en particuliers les DETLD (demandeur d'emploi inscrits depuis plus de 2 ans), ainsi que ceux en situation de handicap.

L'ouverture du projet aux femmes reste un sujet incontournable.

De même que l'accès des résidents des quartiers politique de la ville est également un enjeu local.

3/ Déployer une ingénierie d'insertion innovante, facteur de parcours d'insertion de qualité

À travers cet axe, il s'agit de

- **de proposer des outils d'insertion innovants et adaptés aux besoins des publics**
- **de favoriser la construction d'une offre d'insertion collective, stimulant le partenariat entre les SIAE, les organismes de formation et les structures d'économie sociale et solidaire présentes sur**

les territoires (Groupement d'Employeurs, pour l'Insertion et la Qualification, Centre de Formation et d'Apprentissage...)

Les projets relatifs à l'ingénierie de formation sont exclus de cet axe car ils relèvent directement de l'appel à projet régional PIC IAE ingénierie de formation.

4/ Développer les passerelles avec le milieu économique, garants de débouchés en emploi de qualité

À travers cet axe, il s'agit de

- **inscrire les SIAE comme acteur de développement économique des territoires**
- **favoriser les partenariats avec les filières professionnelles qui recrutent et les secteurs porteurs d'emplois**
- **développer les coopérations avec le milieu économique et susciter l'émergence d'entreprises inclusives ouvertes aux réflexions sur leurs conditions d'emplois et de recrutement**

Documents joints

Seront annexés à l'AMI afin de permettre le positionnement des candidats des documents de cadrage sur l'offre et la demande d'emploi :

- Une cartographie de la **localisation des publics cibles de l'IAE (DELD catégorie A, BRSA, ASS)** par département et de l'implantation des SIAE existantes
- Un tableau récapitulatif de l'offre d'insertion existante en 2019 sur le département
- Un tableau des caractéristiques des salariés en parcours et de la cible des bénéficiaires de l'IAE
- Un **tableau de la catégorisation des offres d'emplois déposées par code ROME** par département

Condition de candidatures

Les porteurs de projets devront présenter une offre de service en cohérence avec ces 4 axes stratégiques.

Ils devront notamment être en **capacité de démontrer leur connaissance de leur territoire d'implantation**, des caractéristiques sociodémographiques et des secteurs créateurs d'emplois de qualité.

Ils devront être également en mesure **de témoigner de leurs relations avec**

- les prescripteurs dont Pole Emploi,
- les SIAE implantées localement, un réseau IAE et éventuellement l'inter-réseau régional IRIO
- les acteurs économiques et les organisations professionnelles présents sur leur territoire d'implantation.

L'offre de service doit comprendre impérativement les informations réglementaires prévues aux articles 5132-2 du code du travail pour les EI, R.5132-10-8 du code du travail pour les ETTI, R.5132-12 du code du travail pour les AI, R.5132-28 du code du travail pour les ACI, et l'article 2 du décret n°2018-1198 du 20 décembre 2018 pour les EITI dont :

- **une fiche projet sur la viabilité économique et l'inscription dans un partenariat local** du projet comprenant
- **une présentation des moyens mobilisés** dont les compétences des salariés permanents
- **un budget prévisionnel** indiquant les aides publiques et privées et les ressources tirées de la commercialisation des biens et services produits

Une trame de dossier de candidature peut être demandée auprès du correspondant départemental.

Cet AMI vise toute structure ayant un projet de création d'une nouvelle SIAE, y compris EITI, **ou d'ouverture d'un ACI**, qu'elle soit ou non déjà conventionnée au titre de l'IAE dans les départements.

L'AMI est à durée indéterminée.

Les candidatures doivent être déposées auprès des correspondants IAE des départements d'implantation

Les porteurs sont invités à prendre rendez-vous le plus en amont possible pour échanger sur leur projet avec le correspondant départemental IAE.

Lorsque le projet présente une importante dimension partenariale, la mise en place d'un comité de pilotage peut être utile pour mobiliser l'ensemble des acteurs.

Les projets seront présentés aux Comités Départementaux d'Insertion par l'Activité Économique (CDIAE) respectifs selon leur propre calendrier (contacter le correspondant IAE pour connaître la prochaine date dans les Hautes-Pyrénées).

Les offres de service proposées avant le passage en CDIAE devront être transmises par voie dématérialisée au plus tard trois semaines avant la date du comité afin de permettre un examen attentif.

Correspondant départemental :

Département	Référent	Coordonnées de dépôt
UD 65	Jean MORIERES	oc-ud65.direction@direccte.gouv.fr

Modalités de financement

Les moyens mis à disposition pour soutenir ces nouveaux projets en faveur de l'insertion professionnelle par l'activité économique peuvent s'appuyer sur les aides de la DIRECCTE suivantes :

- **Les aides au poste d'insertion** : Les SIAE sont financées sur la base d'un nombre de postes en insertion (calculé en ETP) conventionnés pour une période déterminée.
- **Des crédits pour expertiser** la finalisation du projet économique, financier et social, pour **accompagner la création**, pour **aider au démarrage**.

Des cofinancements notamment sur les aides au poste, pourront être également recherchés, en particulier pour accompagner la phase de démarrage.

Le recours aux offres de service spécifiques des réseaux fédérant les SIAE et des réseaux d'aide à la création d'entreprise pourront être également mobilisés.